

# Prêt d'honneur création-reprise

## INITIATIVE PAYS DE FOUGERES

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Pays de Fougères a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce prêt s'adresse à toute personne qui crée, reprendre ou développe une activité sur le Pays de Fougères.

#### Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales
- les services d'intermédiation financière.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 1 500 et 15 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays de Fougères.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE PAYS DE FOUGERES

- Chambre de Commerce et d'Industrie St-Malo / Fougères  
Parc d'activité de la Grande Marche  
4 rue Claude Bourgelat  
35133 JAVENÉ  
Téléphone : 02 99 94 75 98  
Télécopie : 02 99 94 41 20  
E-mail : [ipf@saintmalofougeres.cci.fr](mailto:ipf@saintmalofougeres.cci.fr)